

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008**ANNEXE VI****BUDGETS ANNEXES ET COMPTES SPÉCIAUX****1) Missions et programmes hors budget général**

Les missions et programmes hors budget général correspondent aux budgets annexes et aux comptes spéciaux dotés de crédits : comptes d'affectation spéciale et comptes de concours financiers.

Dans le cadre des conférences de budgétisation, il conviendra d'évoquer les éléments suivants :

- proposition et justification d'éventuelles modifications de nomenclature par rapport à la LFI 2007.
- présentation de vos demandes pour 2008 et justification au premier euro des crédits demandés pour 2008.

2) Comptes spéciaux non dotés de crédits

Les comptes spéciaux non dotés de crédits regroupent les comptes de commerce et les comptes d'opérations monétaires.

Dans le cadre du PLF 2008, la présentation de ces comptes ne devrait pas subir d'importantes modifications de forme et de structure.

Vous présenterez vos demandes concernant ces comptes pour le PLF 2008.